

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 6 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOÏPE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES,

## RAPPORT N° 14-190131-ENV-

### **SICTOM : REORGANISATION DES COLLECTES – Mise en container et réduction de la fréquence de la collecte sélective en porte à porte sur 26 communes**

M. Pierre CASABONNE rappelle que l'étude menée en 2015 afin d'optimiser le service de collecte du SICTOM avait démontré l'intérêt d'assurer une collecte simultanée d'ordures ménagères et d'emballages ménagers, à l'aide de bennes bi-compartmentées sur une grande majorité des communes.

Depuis cette réorganisation et la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, les volumes conséquents d'emballages ménagers collectés en sac jaune, imposent de modifier nos pratiques et d'adapter le matériel utilisé.

Pour cela, il est proposé, sur la majeure partie de la zone desservie en porte à porte :

- d'utiliser des bennes avec mono-compartment pour assurer indépendamment une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères et une collecte sélective des emballages ménagers et papiers tous les 15 jours,
- de conteneuriser les déchets d'emballages ménagers et papiers, ce qui nécessitera la dotation de bac à capot jaune pour chaque foyer concerné (environ 6 500).

Ces nouvelles modalités de collecte (réduction de fréquence de la collecte sélective en porte à porte et conteneurisation) concernent 26 communes de la 2<sup>ème</sup> couronne. Déjà pratiquées sur la première couronne de notre territoire (7 communes), elles donnent satisfaction et permettent d'optimiser le service.

L'étude par le SICTOM de cette réorganisation a permis de déterminer les moyens techniques et humains nécessaires. Cependant, elle se poursuivra ce 1<sup>er</sup> trimestre 2019, notamment par la concertation avec les équipages et les communes desservies pour déterminer le nouveau planning de collecte et ajuster les moyens en conséquence.

A ce stade de l'étude, les dépenses prévisionnelles d'investissement liées à cette opération s'élèvent à 375 000 € répartis comme suit :

- achat de 2 bennes mono-compartmentées d'occasion : 200 000 € HT,
- achat de 6 500 bacs à capot jaune : 170 000 € HT
- supports de communication pour expliquer les changements aux usagers et de sensibilisation pour stimuler le geste de tri : 5 000 € HT

L'appel à projets « optimisation de la collecte » lancé par CITEO en octobre 2018 offre une opportunité de financement intéressante. En effet, les projets retenus seront soutenus à hauteur de 50% du montant total des dépenses éligibles. A noter que la date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Les crédits correspondants nécessaires pour financer cette opération seront proposés au Budget Primitif 2019 du Budget Annexe.

Ce projet a été présenté en Conseil des Maires du 23 janvier 2019 avant d'être soumis à l'approbation du présent Conseil.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager les consultations nécessaires à la mise en œuvre de cette réorganisation (marchés publics et concertation),
- **CHARGE** le Président de solliciter toutes les aides financières mobilisables et notamment de déposer une candidature à l'appel à projets « optimisation de la collecte » de CITEO,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes se rapportant à ce dossier,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Le Président

*Signé*  
Daniel LACRAMPE

Affiché le 08.02.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019